Le point sur l'Accord multilatéral sur l'investissement

Le bon accord au bon moment (Suite de la page II)

dans les domaines des soins de santé, des programmes sociaux, de l'éducation, de la culture, de même que des programmes pour les groupes autochtones et pour les groupes minoritaires. À ce propos, le ministre Marchi déclare clairement que le gouvernement n'acceptera jamais un accord qui limite notre capacité de protéger l'environnement ou de maintenir des normes élevées en matière de travail.

Quiconque a joué au hockey dans sa jeunesse ou qui a maintenant des enfants qui pratiquent ce sport se rappellera ce que tout entraîneur répète sans cesse à ses jeunes joueurs : « Vous ne pouvez marquer un but si vous ne lancez pas ». La même chose peut se dire des négociations commerciales internationales : vous ne pouvez décrocher un bon accord si vous ne faites pas les meilleurs efforts pour le négocier.

Le ministre Marchi

« En d'autres mots, déclare M. Marchi, nous n'accepterons, dans ces domaines, aucune restriction à notre liberté d'adopter de nouvelles lois, ou aucun engagement de rendre progressivement nos politiques conformes à toute exigence contenue dans l'AMI. »

Quant à la culture canadienne, elle n'est tout simplement pas négociable. Le gouvernement acceptera un AMI uniquement si les industries culturelles en sont exemptes. Aussi, le Canada protègera son système de régulation de l'offre et sa gestion des ressources naturelles.

Il subsiste par ailleurs d'importants points d'interrogation sur la façon dont l'AMI abordera les questions plus générales concernant les normes relatives au travail et à l'environnement. L'environnement étant un secteur où il y a partage des compétences et que le travail relève à 90 % des provinces, le gouvernement tient à prendre tout le temps voulu pour consulter à fond les provinces et territoires ainsi que d'autres parties intéressées.

« Nous militons également en faveur d'un libellé vigoureux dans l'accord, de sorte que d'autres pays ne puissent abaisser leurs normes pour attirer des investissements, » ajoute M. Marchi.

consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des entreprises canadiennes pour connaître leur point de vue. C'est par l'entremise d'une correspondence ou de rencontres directes qu'un grand nombre d'organismes ont déjà été consultés, dont, entre autres, l'Association canadienne du droit de l'environnement, le Congrès du travail du Canada, la Chambre de commerce du Canada, le Conseil des Canadiens, le Conseil canadien pour le commerce international, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Fédération canadienne de l'agriculture, les Producteurs laitiers du Canada et l'Association canadienne de la technologie de l'information.

À cette fin, le gouvernement

fédéral continue de mener de larges

Craindre de contribuer à orienter le progrès n'est pas dans les habitudes du Canada. Soyez assurés qu'encore moins nous ne craindrons jamais de défendre et de protéger les intérêts et les valeurs du Canada. Le ministre Marchi

Le Canada est aussi fermement déterminé à exercer une pression visant à ce que l'AMI comporte des dispositions claires en ce qui a trait à l'application extraterritoriale des lois sur l'investissement, telle la loi américaine Helms-Burton concernant Cuba.

Le gouvernement prendra le temps de bien consulter les Canadiens

Ce sont là des questions qui exigeront de vastes consultations avec toutes les parties intéressées, des pouvoirs publics aux citoyens. C'est pourquoi le Canada entend prendre tout le temps voulu pour mener à bien ces consultations.

Le gouvernement consulte en outre les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, lesquels se composent de représentants de petites et moyennes entreprises, d'institutions financières, d'associations d'entreprises et des milieux universitaires.

Le Sous-comité du commerce international de la Chambre des communes a également tenu des audiences publiques sur l'AMI pour donner aux Canadiens des quatre coins du pays la possibilité d'exprimer leurs vues sur la question. Ce sous-comité,

Voir page V — Le bon accord